LE CENTRE NATIONAL DECOORDINATION POUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE INTERNATIONALE

TAX COMPLIANCE

A propos des impôts de la Russie aux sociétés étrangéres

n° 1

Revue internationale

Augmentation du capital social de la société au moyen des bénéfices non distribués des participants étrangers des exercices antérieurs

Comment la Russie modifie-t-elle sa législation fiscale suite aux actions inamicales de la part d'États étrangers?

Incitations fiscales en Russie: secteur des technologies de l'information

Liste de contrôle : Comment une entreprise informatique peut-elle être agréée par l'État dans le secteur des technologies de l'information?

Soumission des états financiers par une société étrangère contrôlée dans le contexte de sanctions

Version linguistique

- Russe
- Français
- Chinois
- Arabe
- Anglais
- Espagnol

JUIN 2024

Chers collègues,

Vous avez entre les mains le premier numéro de la revue périodique consacrée à la fiscalité et à la réglementation des activités des entreprises étrangères en Russie.

L'idée de créer cette revue est largement inspirée par l'intensité des actualités de ces dernières années. En 2024, les pays du G7 poursuivent leur politique de sanctions unilatérales contre la Russie. Face aux nouvelles réalités, la législation de la Fédération de Russie a connu d'importants changements. Malgré l'intention de l'Occident d'isoler la Russie et de réduire la coopération entre la Russie et le monde, celle-ci se poursuit et se développe ; à cet égard, il est plus pertinent que jamais pour les entreprises de se tenir au courant de tous les changements législatifs afin d'éviter les erreurs.

Dans ce numéro, nous résumons les premiers résultats de l'année 2024 en matière de législation fiscale russe. Bien évidemment, les principaux changements étaient dus à la réaction aux mesures inamicales prises par des États étrangers. Dans l'article principal de ce numéro, nous avons soulevé la question de la suspension de certaines conventions internationales en Russie et des nuances dans l'application des exceptions. Nous avons également parlé des amendements aux lois relatives aux prix de transfert et de l'introduction de la notion d'ajustement secondaire de prix de transfert.

Dans la rubrique « Pratique fiscale », notre équipe a analysé des décisions de justice historiques sur l'augmentation du capital social d'une société en utilisant les bénéfices non distribués des participants étrangers au cours des exercices antérieurs. Nous avons rassemblé des statistiques sur la pratique judiciaire en Russie au cours des 20 dernières années dans cette catégorie de litiges, et avons parlé de l'expérience internationale dans ce domaine.

En outre, la revue contient une analyse des changements potentiels dans la législation russe dans un avenir proche. En particulier, des récentes initiatives visent à resserrer les conditions d'application des avantages TI pour les investisseurs étrangers, ce qui redonne de l'importance à ce sujet pour les sociétés russes à participation étrangère. Pour en savoir plus sur les principales conditions d'application des incitations fiscales et sur les changements législatifs à venir dans le secteur des technologies de l'information, consultez l'article « Incitations fiscales en Russie : secteur des technologies de l'information ».

Dans la dernière partie de la revue nous partageons des conseils pratiques pour les SEC sur les modalités de la soumission des états financiers dans le contexte de sanctions, et sur les modalités d'obtenir un agrément informatique aux fins de l'application des incitations fiscales.

Nous espérons que notre revue sera pour vous et votre entreprise une source d'information.

Cordialement,
Kirill Babaev,
Président du CNC

Table des matières:

1. Augmentation du capital social de la société au moyen des bénéfices non distribués des participants étrangers des exercices antérieurs_____ 4

2. Comment la Russie modifie-t-elle sa législation fiscale suite aux actions inamicales de la part d'États étrangers?___ 12

3. Incitations fiscales en Russie: secteur des technologies de l'information_____ 21

4. Liste de contrôle : Comment une entreprise informatique peut-elle être agréée par l'État dans le secteur des technologies de l'information? _____ 24

5. Soumission des états financiers par une société étrangère contrôlée dans le contexte de sanctions_____ 26

6. Annonce du prochain numéro_____ 28

Augmentation du capital social de la société au moyen des bénéfices non distribués des participants étrangers des exercices antérieurs

Pratiques fiscales

En 2023, l'une des catégories de litiges fiscaux les plus remarquables a été la question de savoir si l'augmentation du capital social d'une société au moyen des bénéfices non distribués des participants étrangers des exercices antérieurs constitue un revenu imposable. Les trois sociétés qui ont saisi le tribunal pour cette catégorie de litiges se sont vu refuser la satisfaction de leurs demandes. Toutefois, c'était la Cour suprême de la Fédération de Russie qui a mis un point final dans ce litige.

Motif des litiges

La loi fédérale n° 251-FZ du 29.07.2018 relative aux amendements à la loi de la Fédération de Russie sur l'organisation des activités d'assurance dans la Fédération de Russie (ci-après, la Loi fédérale n° 251-FZ du 29.07.2018) a modifié les exigences relatives au capital social minimum des compagnies d'assurance.

Certaines compagnies d'assurance à participation étrangère ont augmenté leur capital social à partir des bénéfices non distribués des participants étrangers des exercices antérieurs.

À la suite de vérifications de bureau, ces sociétés ont été tenues pour responsables de la non-retenue et le non-versement illégal de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour les bénéfices versés à des sociétés étrangères. Plusieurs compagnies d'assurance (Sovcombank Life Insurance et ERV) n'étaient pas d'accord avec l'évaluation supplémentaire de la retenue à la source et ont demandé à la Cour d'arbitrage de Moscou d'invalider la décision de l'administration fiscale.

Historique

Expérience à l'étranger

En 1920, la Cour suprême des États-Unis a été saisie de l'affaire Eisner v. Macomber pour décider si un actionnaire d'une société perçoit un revenu lorsque le capital social est augmenté à partir des bénéfices non distribués des exercices antérieurs.

Parmi les circonstances de ce litige était la réception par Mme Macomber, actionnaire de la société pétrolière Standard Oil, de 1 100 parts supplémentaires d'une valeur nominale d'environ 20 000 dollars suite à l'augmentation du capital social de ladite société. L'augmentation du capital social est due aux bénéfices accumulés par la société qui n'ont pas été distribués aux actionnaires au cours des périodes précédentes.

Comme la législation américaine de l'époque prévoyait expressément que les dividendes d'actions constituaient un revenu, le prélèvement de l'impôt a suscité la controverse.

Les points de vue des juges dans l'affaire étaient divisés en proportion de 5 à 4. Par un vote à la majorité, il a été établi qu'il n'y avait pas de revenu pour l'actionnaire en vertu du seizième amendement parce que l'actionnaire n'a pas réellement reçu d'argent ou d'autres biens et a conservé la même participation proportionnelle dans la société que celle qu'il avait avant le paiement du dividende.

Le juge Brandeis, dans une opinion dissidente, s'est opposé à cette position en soulignant qu'il s'agissait bien d'un revenu au sens du seizième amendement, car celui-ci envisage l'imposition des revenus provenant de n'importe quelle source. En d'autres termes, l'idée des auteurs de l'amendement était que tout ce qui pouvait raisonnablement être considéré comme un revenu, devait être considéré comme un revenu.

L'avis du juge Brandeis a ensuite été soutenu par les juges de la Cour suprême des États-Unis dans d'autres litiges similaires qui n'étaient pas en faveur du contribuable. (United States v. Phellis, Rockefeller v. United States 257 U.S. 176 (1921), and Cullinan v. Walker 262 U.S. 134 (1923)).

Actuellement, dans de nombreuses juridictions étrangères, cette question est directement réglementée par la législation fiscale nationale. Par exemple, en France[1], l'article 109 du code général des impôts prévoit expressément que « sont considérés comme revenus distribués tous les bénéfices ou produits qui ne sont pas mis en réserve ou incorporés au capital».

Cette approche ne permet pas l'exonération totale d'impôt. Une augmentation de la part d'un participant à partir des bénéfices non distribués sera considérée comme un gain en capital au moment de la vente de la participation ou de la liquidation d'une société avec l'application de l'imposition des bénéfices y afférente.

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006302651/1979-07-01

Dans le même temps, il y a des juridictions dont les lois interdisent d'augmenter directement le capital social d'une société à partir des bénéfices non distribués. Par exemple, en Ouzbékistan[2], le droit civil dispose que l'augmentation du capital social se fait « à partir des contributions des participants de la société ». Par conséquent, avant d'augmenter le capital social, le bénéfice non distribué de la société doit devenir la propriété de ses participants, c'est-à-dire être distribué. Au moment de la distribution, le participant dispose d'un revenu de dividendes qui est soumis à l'imposition en vertu des lois fiscales nationales ou des conventions fiscales internationales.

[2] https://kadrovik.uz/uz/question/5130?ysclid=lvwjui59jk97737322

Expérience de la Russie

En vertu de la législation fiscale russe, une augmentation du capital social d'une société à partir des bénéfices non distribués pour les participants étant les sociétés russes est comptabilisée comme un revenu exonéré de l'impôt sur les sociétés conformément au sous-alinéa 15, alinéa 1 de l'article 251 du Code des impôts russe. Par conséquent, les litiges à ce sujet ont principalement eu lieu lorsque les personnes physiques ou des sociétés étrangères étaient les participants de cette société.

Les autorités financières et les tribunaux ont eu des points de vue vagues en ce qui concerne ces litiges:

01

Point de vue n° 1

Le revenu de l'augmentation de la valeur nominale des parts du capital social à partir des bénéfices non distribués est généré à la date d'enregistrement de l'augmentation du capital social;

02

Point de vue n°2

Le revenu de l'augmentation de la valeur nominale des parts du capital social à partir des bénéfices non distribués est généré à la date de l'encaissement effectif de l'argent provenant de leur vente.

Il convient de noter que la Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie oscillait entre ces deux points de vue.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la jurisprudence dans le domaine de l'imposition de l'augmentation du capital social à partir des bénéfices non distribués, compte tenu de ces deux points de vue.

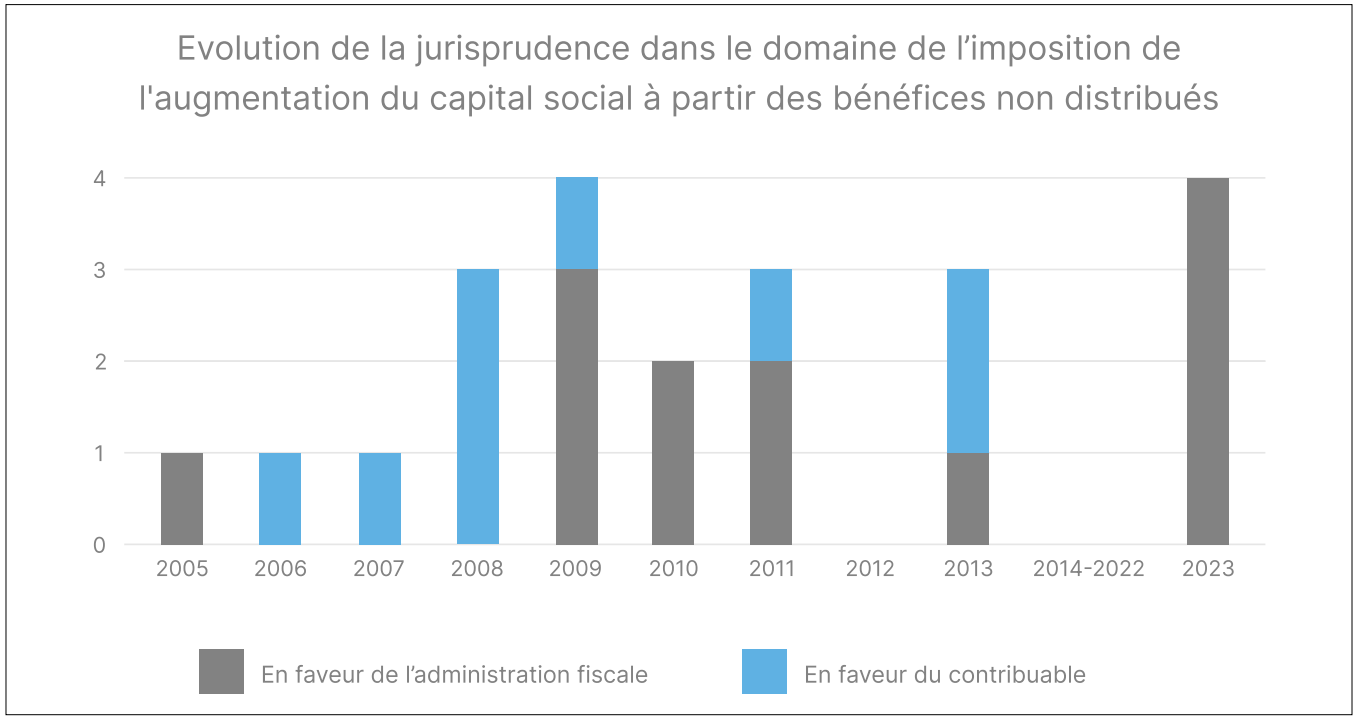

Comme le montre le graphique, jusqu'en 2011, la jurisprudence a oscillé entre les points de vue 1 et 2. En 2011, la Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie s'est prononcée en faveur des autorités fiscales[3], mais en 2013, l'avis juridique de la plus haute juridiction a changé en faveur des contribuables[4]. La Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie a conclu que l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales ne génère aucun revenu avant que les participants à la société ne réalisent un quelconque droit de propriété. L'arrêt de la Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie de 2013 a mis fin à cette catégorie de litiges pour une longue période - jusqu'en 2023.

[3] Arrêt de la Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie du 26.04.2011 N BAC-5515/11 sur l'affaire N A78-928/2010

[4] Arrêt de la Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie du 11.10.2013 N BAC-13599/13 sur l'affaire N A41-34018/2012

Une nouvelle polémique en 2023

En 2023, les tribunaux ont entendu trois affaires de cette catégorie de litiges et se sont prononcés en faveur de l'administration fiscale. Les principaux arguments des contribuables et des tribunaux sont les suivants :

Point de vue du contribuable	Point de vue du tribunal
Le capital social a été augmenté afin de répondre aux exigences de la loi de la Fédération de Russie datée du 27.11.1992 n° 4015-1 sur l'organisation des activités d'assurance[5] (ci-après dénommée la **Loi sur les assurances**).	1. Les assureurs sont responsables du respect des exigences de la loi sur les assurances par les contribuables; 2. L'objectif de l'augmentation du capital social ne peut servir de motif pour apprécier la légalité de la décision de l'administration fiscale, puisque l'action en responsabilité s'appuyait sur la non-retenue et le non-versement illicite de l'impôt à la source.
L'augmentation du capital social s'est faite à partir des fonds propres du contribuable (des biens de la SARL), puisque les bénéfices non distribués sont la propriété de la société avant leur distribution et non de ses participants.	1. L'augmentation du capital social ne s'est pas faite à partir des fonds propres, mais à partir des bénéfices non distribués des exercices antérieurs de la société[6];

[5] L'argument ci-haut a été invoqué par les contribuables dans les affaires Sovcombank Life Insurance (numéro A40-272044/22-183-5166), ERV (numéro A40-211798/22-154-2864).

[6] Affaire ERV (numéro A40-211798/22-154-2864).

	2. Suite à la décision de l'assemblée générale de la SARL (ou de l'unique participant) d'augmenter le capital social **à partir des bénéfices non distribués de la SARL**, les obligations (droits) des participants sont remplies (réalisés) **à partir des biens de la personne morale**, c'est-à-dire, un paiement est effectué au détriment d'un tiers (société à responsabilité limitée) pour augmenter la valeur nominale de la part sociale du participant (contribuable), ce qui est effectué en faveur et dans l'intérêt du contribuable étant une personne physique et, en vertu de l'article 211 du Code des impôts de la Fédération de Russie, est le revenu perçu en nature par le contribuable qui est une personne physique[7].

[7]Affaire Sovcombank Life Insurance (numéro A40-272044/22-183-5166).

Lorsque le capital social est augmenté aux dépens des biens du contribuable, il n'y a pas de distribution de bénéfices (paiement de dividendes) en faveur des participants étrangers.	Conformément au paragraphe 28 des commentaires sur l'article 10, paragraphe 3, du modèle de convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune, sont **considérés comme dividendes** non seulement les distributions des bénéfices décidées chaque année par l'assemblée générale des actionnaires, mais encore les autres avantages appréciables en argent, tels que actions gratuites, bonus, bénéfices de liquidation ou de rachat d'actions et **distributions cachées des bénéfices.** Ces prestations ont pour origine des bénéfices sociaux de l'exercice ou proviennent des réserves, **c'est-à-dires des bénéfices des exercices antérieures.**
Aucun revenu n'est généré pour les participants étrangers, puisque l'augmentation de la valeur nominale des parts d'une SARL ne constitue pas un avantage économique pour ses participants.	1. Pour les participants étrangers de la société, les bénéfices non distribués des exercices antérieurs de la société sont les revenus des sociétés étrangères, dont ces dernières ont disposé en augmentant la valeur nominale de leurs parts dans le capital social de la société;

	2. Étant donné que l'actionnaire de la société a décidé d'augmenter le capital social à partir des bénéfices non distribués des exercices antérieurs, la valeur nominale de l'action a augmenté et, par conséquent, les droits de propriété de la société étrangère ont changé, ce qui constitue un revenu perçu par l'actionnaire unique de la société en nature. (alinéa 1 de l'article 287, sous-alinéa 2 de l'alinéa 1 de l'article 309 du Code des impôts de la Russie).
La disposition de l'alinéa 15, paragraphe 1, de l'article 251 du Code des impôts de la Fédération de Russie est applicable aux participants étrangers d'une société, puisque que la non-application de cette disposition du Code des impôts de la Fédération de Russie aux participants étrangers d'une SARL est discriminatoire et n'a pas de justification économique suffisante.	1. Lorsque les bénéficiaires des revenus provenant de sources situées dans la Fédération de Russie sont des sociétés étrangères, la procédure d'imposition de ces revenus est définie aux articles 309 et 310 du Code des impôts de la Fédération de Russie; par conséquent, l'article 251 du Code des impôts de la Fédération de Russie n'est pas applicable dans ce cas; 2. Lorsque l'on compare la législation à appliquer à une société russe ou étrangère pour déterminer le revenu en augmentant le capital social à partir des bénéfices non distribués des exercices antérieurs, il ne s'agit pas de discrimination, mais de la mise en œuvre de la convention internationale, qui fait partie intégrante du système juridique de la Fédération de Russie en vertu de l'article 15, paragraphe 4, de la Constitution de la Fédération de Russie.
L'impôt sur le revenu/les bénéfices peut survenir deux fois: (1) lors de l'augmentation du capital social; (2) lorsqu'un actionnaire se retire de la société (vente d'actions, distribution de biens après liquidation).	Pour déterminer l'assiette des revenus perçus par un actionnaire résident d'un État étranger lors de la distribution des biens d'une société liquidée, il convient de prendre en compte la différence entre les biens reçus et la valeur des actions effectivement payée par l'actionnaire, quelle que soit la forme du paiement.

Mir business bank

La décision de la Cour suprême de la Fédération de Russie dans l'affaire Mir Business Bank - un point ou des points de suspension ?

Le 15 mars 2024, la Cour suprême de la Fédération de Russie a pris position sur la question. Dans son arrêt[8] dans l'affaire SA « MIR BUSINESS BANK », la Cour suprême a évité de nous présenter ses réflexions sur la présence ou l'absence de revenus et de distribution cachée de dividendes, déclarant directement que dans la situation en question il y a « un actionnaire, une société russe, qui tire un avantage de l'augmentation de la valeur du capital de la société anonyme dans le montant correspondant à l'augmentation du capital social à partir des bénéfices non distribués ». Cependant, cet avantage « n'est pas considéré par le législateur comme un revenu imposable ».

[8] Arrêt de la Chambre des litiges économiques auprès de la Cour suprême de la Fédération de Russie du 15.03.2024 N 305-ЭС23-22721 dans l'affaire N A40-243943/2022

La Cour suprême de Russie a mis en avant le principe de non-discrimination inscrit dans les conventions internationales en matière de double imposition, déclarant que « l'interdiction de la discrimination consiste en l'inadmissibilité des situations dans lesquelles un contribuable est soumis à des conditions d'imposition plus onéreuses dans la Fédération de Russie uniquement en raison de son statut d'étranger (discrimination sur la base de la résidence du bénéficiaire du revenu) ».

En décidant de l'affectation des bénéfices non distribuées des exercices antérieures pour l'augmentation du capital social en absence des paiements, la chambre n'a pourtant pas trouvé de différences économiques fondamentales dans la position d'une société russe qui est l'actionnaire unique d'une autre société russe, et d'une société étrangère qui est l'actionnaire unique d'une société russe. Dans ce contexte, selon la Cour suprême de la Fédération de Russie, « il n'y a pas lieu de soumettre un actionnaire étranger qui a conservé la capitalisation d'une société russe à une imposition plus onéreuse dans la partie en question ».

La position susmentionnée de la Cour suprême de la Fédération de Russie est longuement attendue par tous les contribuables ayant une participation étrangère et vise à rappeler une fois de plus aux autorités financières et aux tribunaux inférieurs un principe aussi important de la fiscalité internationale que le principe de non-discrimination. Elle a déjà eu une influence sur la décision de la cour de cassation dans l'affaire SA ERV, qui a été prise en faveur du contribuable[9].

Cependant, il reste à élucider si ladite position est applicable aux transactions impliquant les actionnaires des pays « inamicaux » avec lesquels les conventions en matière de double imposition ont été suspendues. C'est à voir.

[9] Décision de la Cour d'arbitrage du district de Moscou de 02.04.2024 numéro Ф05-24848/2023 dans l'affaire numéro A40-211798/2022.

Comment la Russie modifie-t-elle sa législation fiscale

suite aux actions inamicales de la part d'États étrangers

L'article discute les principales modifications de la législation fiscale de la Fédération de Russie, adoptées à la suite d'actions inamicales de la part d'États étrangers. La première partie portera sur la suspension des conventions internationales de la Fédération de Russie et sur les nuances de l'application des exceptions. Dans la seconde partie, on examinera les modifications apportées aux lois sur les prix de transfert et l'introduction de la notion d'ajustement secondaire de prix de transfert. Dans la troisième partie, on parlera de l'introduction de la retenue à la source sur les services intra-groupes et au risque potentiel de double imposition lié à l'application des nouvelles règles d'établissement de prix de transfert.

Depuis plus de deux ans, les sanctions des États inamicaux à l'encontre de la Russie se durcissent. Les entreprises étrangères quittent le marché russe, les investissements étrangers sont gelés, les contrats sont annulés. Dans ces conditions, le vecteur du « protectionnisme fiscal » de la part de la Russie n'était qu'une question de temps. Par exemple, les conventions fiscales conclues avec des pays inamicaux peuvent-elles continuer à fonctionner dans des conditions internationales tellement défavorables pour la Russie ?

Au cours du second semestre 2023, la Russie a pris des mesures importantes pour modifier sa réglementation juridique avec les États inamicaux. Ces mesures seront discutées dans notre document.

Suspension des conventions internationales

Justification législative

Le décret présidentiel n° 585 du 8 août 2023 sur la suspension par la Fédération de Russie de certaines dispositions des conventions fiscales internationales de la Fédération de Russie (ci-après dénommé le **« Décret »**) suspend les articles 5-22 et 24 des conventions en matière de double imposition (ci-après dénommées les **« CDI »**) conclues entre la Fédération de Russie et un certain nombre de pays étrangers.

Les CDI ont été suspendues avec les pays suivants : Australie, Autriche, Albanie, Belgique, Bulgarie, Grande-Bretagne, Hongrie, Allemagne, Grèce, Danemark, Irlande, Islande, Espagne, Italie, Canada, Chypre, Corée du Sud, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, États-Unis, Finlande, France, Croatie, Monténégro, République tchèque, Suisse, Suède, Japon.

Conformément au paragraphe 4 du décret et aux notes du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie adressées aux États étrangers concernés, les dispositions des CDI seront suspendues à compter du 8 août 2023 jusqu'à ce que ces États étrangers éliminent les atteintes aux intérêts légitimes, économiques et autres, de la Fédération de Russie, aux droits de ses citoyens et de ses personnes morales commises par eux, ou jusqu'à ce que les CDI cessent de s'appliquer à la Fédération de Russie.

Les articles suivants ont été suspendus:

- Mission permanente;
- Bénéfice des activités commerciales;
- Transport international;
- Dividendes;
- Intérêts;
- Revenus immobiliers;
- Revenus provenant de la vente de biens immobiliers et mobiliers;
- Revenus provenant des droits d'auteur et de licences;
- Revenus de l'emploi;
- Services personnels indépendants;
- Rémunération des dirigeants;
- Service public;
- Pensions;
- Artistes et athlètes;
- Enseignants, chercheurs, étudiants et stagiaires;
- Autres bénéfices;
- Biens;
- Non-discrimination.

Les articles suivants restent en vigueur:

- Élimination de la double imposition;
- Échange d'informations;
- Procédure amiable;
- Employés des missions diplomatiques et des bureaux consulaires.

L'imposition des revenus perçus par les résidents des États étrangers susmentionnés à partir de sources situées dans la Fédération de Russie est effectuée à partir du 8 août 2023 conformément aux dispositions du Code des impôts de la Fédération de Russie. (c'est-à-dire dans l'ordre « général » conformément aux articles 246, 247, 309 et 310 du Code des impôts de la Fédération de Russie[10]).

[10] Lettres du Ministère des Finances de la Fédération de Russie en date du 14.08.2023 numéro 03-08-13/76470, lettre Service fiscal fédéral de la Russie en date du 16.08.2023 numéro ШЮ-4-13/10502@.

Exceptions

Trois jours après la publication du décret, le Ministère russe des finances a publié sur son site Internet des informations stipulant que lors du paiement des bénéfices en forme d'intérêts à des agences de crédit à l'exportation situées dans des pays inamicaux, ainsi qu'à des sociétés exerçant des activités bancaires conformément au droit personnel, qui étaient auparavant exemptées de retenue à la source (ou qui appliquaient un taux de retenue à la source réduit) en vertu des conventions fiscales internationales de la Russie suspendues par le décret, les collecteurs de l'impôt sont autorisés à continuer à ne pas établir et à ne pas déduire, ou à déduire à un taux réduit, la retenue à la source sur ces revenus d'intérêts, à condition que ces sociétés (agences) étrangères aient un droit effectif sur les revenus perçus.

La loi fédérale du 27.11.2023 n° 539-FZ sur l'apport des modifications aux première et deuxième parties du Code des impôts de la Fédération de Russie, à certains actes législatifs de la Fédération de Russie et l'annulation de certaines dispositions d'actes législatifs de la Fédération de Russie (ci-après dénommée la loi n° 539) a été promulguée en novembre 2023.
Les exceptions introduites par cette nouvelle loi peuvent être présentées sous forme d'algorithme simplifié suivant :

SI:

- L'exemption de retenue à la source (ou les taux réduits de celle-ci) s'applique à un contrat conclu avant l'entrée en vigueur du décret, et;
- Les bénéfices sont payables entre le 8 août 2023 et le 31 décembre 2025, et;
- La société étrangère n'est pas liée a la société russe, et;
- La société étrangère est un bénéficiaire effectif et a confirmé son droit réel sur les bénéfices perçus conformément à l'article 132 du Code des impôts de la Fédération de Russie;

ALORS:

Les articles suspendus de la CDI continuent à s'appliquer aux bénéfices suivants:

- Intérêts versés aux agences de crédit à l'exportation et aux organismes bancaires;
- Revenus provenant de la fourniture/ utilisation de RIA sur les chaînes de télévision, ainsi que d'œuvres protégées par le droit d'auteur, de brevets, de savoir-faire, de dessins et modèles industriels, etc;
- Revenus provenant de la location d'avions;
- Revenus provenant de la vente ou de la location de navires;
- Recettes des transports internationaux.

Particularités

Il convient de noter que dans certains cas, les conséquences fiscales pour les contribuables russes sont précisément liées à l'existence formelle de la CDI. En particulier, le paragraphe 7 de l'article 25.13-1 du Code fiscal russe prévoit qu'une société étrangère contrôlée est exonérée d'impôt si elle est située dans un État avec lequel la Russie a conclu une convention fiscale internationale. Les CDI suspendues n'étant pas considérées comme résiliées, la condition prévue à l'article ci-dessus doit être réputée remplie.

En outre, il faut tenir compte de certaines particularités dans le domaine des services de transport et d'expédition internationaux.

Conformément à l'alinéa 8 du paragraphe 1 de l'article 309 du code des impôts de la Fédération de Russie, les revenus d'une société étrangère assujettie à l'impôt sur les bénéfices retenu à la source dans la Fédération de Russie comprennent les revenus provenant du transport international. Par transport international, on entend tout transport par navire maritime, fluvial ou aérien, par véhicule à moteur ou par chemin de fer, sauf si le transport est effectué exclusivement entre des points situés en dehors de la Fédération de Russie.

Par ailleurs, les revenus des services d'expédition (services d'organisation de la livraison de marchandises) ne sont pas inclus dans les revenus du transport international.

Le Ministère des finances indique que lorsque les revenus du transport international sont payés par l'intermédiaire de transitaires qui ne sont pas des transporteurs, ces revenus peuvent inclure en plus la rémunération d'un intermédiaire ou le coût d'autres services d'un transitaire. Il est donc nécessaire d'établir le montant réel de chaque type de revenu au sein du montant total du paiement et de déterminer les conséquences fiscales qui en découlent.[11]

[11] Lettre du Ministère des finances de Russie en date du 26.02.2024 n° 03-08-05/16315.

Les explications énumérées ci-dessus démontrent qu'aux fins d'impositions des revenus d'une société étrangère qui ont pour origine le transport international, il est nécessaire d'extraire de ce revenu la rémunération de l'intermédiaire ou le coût d'autres services d'un transitaire.

À quoi les entreprises doivent-elles faire attention ?

Analyser les paiements effectués par l'entreprise pour modifier sa fiscalité. Il est possible que les effets négatifs de la double imposition soient entièrement compensés par l'application d'un crédit d'impôt ou d'une déduction fiscale;

Déterminer si le bénéficiaire réel des revenus a été correctement identifié. Envisager la possibilité de transférer les paiements à un autre bénéficiaire de revenus qui se trouve dans un pays amical;

Appliquer les exceptions définies par la loi n 539 avec prudence, car leur application incorrecte peut entraîner la responsabilité du collecteur de l'impôt;

Toute modification de la structure des transactions, des modalités de règlement, de la tarification et d'autres aspects des transactions fera l'objet d'un contrôle rigoureux. L'administration fiscale peut les soumettre à une analyse en vue d'y déceler des avantages fiscaux injustifiés;

Évaluer les risques financiers liés aux actions potentielles de contreparties étrangères visant à faire appliquer des clauses de majoration dans le cadre de contrats conclus.

Changements relatifs aux prix de transfert

Des changements importants ont également affecté les prix de transfert. Analysons les plus importants d'entre eux.

Extension des critères de liaison

La liste des critères permettant de reconnaître la liaison des personnes est étendue. Il est notamment proposé que les personnes suivantes soient également reconnues comme liées :

- La personne détenant le contrôle et sa société étrangère contrôlée;
- Sociétés étrangères contrôlées des mêmes personnes contrôlées;
- Les sociétés dans l'une desquelles la personne physique détient une participation de plus de 25% (ou a le pouvoir de nommer un seul organe exécutif de la société ou de nommer au moins 50% de l'organe exécutif collégial ou du conseil d'administration), et une autre société dans laquelle la personne physique détient la participation ou le pouvoir susmentionné.

Valeur médiane de la fourchette de prix du marché

Le mécanisme d'ajustement de la valeur à la fourchette maximum / minimum des prix du marché est supprimé. En revanche, une fois le prix de transfert est soumis au contrôle, l'assiette fiscale sera ajustée à partir de la valeur médiane.

Dans ce cas les contribuables ont le droit de ne pas appliquer la valeur médiane lorsqu'ils procèdent à un ajustement du prix eux-mêmes en utilisant n'importe quelle méthode de l'établissement de prix de transfert à l'intérieur de la fourchette de prix de marché.

Élargissement significatif des obligations d'information

En ce qui concerne **les documents relatifs au prix de transfert**: précise son contenu en ce qui concerne les transactions contrôlées. Ainsi, doivent être fournies les informations suivantes:

- Fonctions des personnes qui sont parties à la transaction, actifs utilisés par elles, risques commerciaux pris, etc.;
- Informations détaillées sur la contrepartie étrangère (informations sur les revenus et les dépenses, le nombre de salariés, la valeur des immobilisations et des actifs incorporels);
- Documents attestant de l'enregistrement d'une personne étrangère, informations sur les représentants;
- Analyse des conditions commerciales et financières d'une transaction contrôlée conforme à l'article 105.5 du code des impôts de la Fédération de Russie;
- Description des ajustements visant à assurer le degré requis de comparabilité des conditions financières et/ou commerciales de la transaction contrôlée et des transactions (entités) comparées.

En outre, il est établi que lorsqu'il s'avère impossible de produire les états financiers en même temps que les documents sur le transfert de prix, lesdits états financiers devront être soumis au plus tard 12 mois après la fin de l'exercice au cours duquel la transaction contrôlée a eu lieu.

En ce qui concerne les **notifications des transactions contrôlées:** la liste des informations devant être divulguées dans une notification des transactions contrôlées doit être élargie. Les transactions avec les marchandises désormais requièrent la fourniture des informations sur les conditions des transactions (y compris la base de livraison des marchandises, la date de mutation de propriété, la date de comptabilisation des produits et des charges), les méthodes utilisées et les sources d'information sur les transactions comparables.

En outre, pour les marchandises incluses dans un ou plusieurs groupes de marchandises en vertu du paragraphe 5 de l'article 105.14 du Code des impôts, la notification doit inclure des informations sur les transactions de vente ultérieure et d'achat antérieur et leurs conditions. Dans ce cas, le contribuable ne pourra pas invoquer le refus d'une personne interdépendante de divulguer des informations sur la chaîne de valeur.

En ce qui concerne les **états financiers des participants étrangers d'un groupe international de sociétés:** les groupes internationaux de sociétés sont désormais obligés de soumettre les états financiers de leurs participants qui ne sont pas des résidents fiscaux de la Fédération de Russie si au moins une des sociétés du groupe effectue des transactions contrôlées avec des marchandises incluses dans un ou plusieurs groupes de marchandises spécifiés au paragraphe 5 de l'article 105.14 du Code des impôts de la Fédération de Russie.

En outre, les administrations fiscales ont le droit de demander des documents en dehors du cadre d'un contrôle des prix de transfert sur les transactions des participants d'un groupe international de sociétés qui ne sont pas des résidents fiscaux de la Fédération de Russie.

Nouvelles pénalités pour les infractions aux prix de transfert, et augmentation des amendes existantes

Le projet de loi renforce considérablement les sanctions en cas d'infraction dans le domaine de prix de transfert. Il est important de noter que les changements ne concernent que les transactions contrôlées transfrontalières.

Les amendes pour le non-paiement ou le paiement insuffisant par le contribuable des montants d'impôt suite à l'application, à des fins fiscales dans des transactions contrôlées, de conditions commerciales et/ou financières qui ne sont pas comparables aux conditions commerciales et/ou financières des transactions entre les personnes qui ne sont pas des parties liées.

Les amendes ont été également élevées pour la non-présentation de tous les types de rapports sur les prix de transfert (notification des transactions contrôlées, documents et rapports transnationaux) ou pour la fourniture d'informations incorrectes dans ces rapports.

Les montants des amendes pour certaines infractions ont été multipliés par 10, voire par 20. Par exemple, l'amende pour la non-fourniture de notification sur le groupe international de sociétés a été portée de 50 000 roubles à 500 000 roubles, et l'amende pour la non-fourniture de rapport pays a été portée de 100 000 roubles à 1 million de roubles. L'amende pour la non-fourniture de notification sur les transactions contrôlées a augmenté de 5 000 roubles à 100 000 roubles.

La notion d'ajustement secondaire de prix de transfert

Une nouvelle disposition prévoit que l'imputation complémentaire des prix de transfert est considérée comme le paiement des dividendes cachés soumis à une retenue à la source au taux de 15%.

Cette initiative est peut-être la plus ambiguë en termes d'application pratique. Envisageons une situation où, sur la base des résultats d'un contrôle du prix de transfert, un ajustement est apporté au coût des services intra-groupe (15% sont prélevés sur le montant de l'ajustement en tant que dividende caché). Pourtant, le coût est en soi le paiement des services et, compte tenu de la nouvelle retenue à la source pour les services intra-groupe (voir ci-dessous), l'ajustement sera-t-il également imposable au taux de 15% ? En principe, une telle situation donne lieu à une double imposition.

À quoi les entreprises doivent-elles faire attention ?

01 Analyser les risques relatifs aux prix de transfert dans les transactions contrôlées afin d'éviter les pénalités élevées.

02 Dresser une liste d'informations supplémentaires à soumettre aux administrations fiscales avec les documents sur le prix de transfert.

03 Déterminer s'il y a lieu de faire des ajustements de taux d'intérêts pour les transactions intra-groupe.

04 Evaluer d'autres risques, y compris, ceux des transactions utilisant les agences d'informations et de prix, et des transactions présentant un risque de double imposition.

Hretenue à la source pour les services intra-groupe

À partir du 1er janvier 2024, les revenus provenant de sources situées dans la Fédération de Russie comprennent les revenus perçus par une société étrangère au titre de travaux et de services fournis à une personne liée en Russie. Ce revenu est imposable au taux de 15%. La nouvelle retenue à la source s'appliquera aux services intra-groupe qui ont été fournis pendant l'exercice en cours mais réglés pendant l'exercice suivant.

Ces revenus comprennent les revenus sous forme de paiements pour les travaux (les services) effectués dans la Fédération de Russie en faveur d'une personne liée. Le lieu de travaux (de services) sera l'endroit où se trouve le client, c'est-à-dire la société russe, qui verse les revenus.

Une attention particulière doit être accordée au fait que les dispositions de la loi introduisant la retenue à la source pour les services intra-groupe ne contiennent aucune exception pour les travaux (services) particuliers. Ainsi, les nouvelles dispositions s'appliquent à tous les services : à ceux déjà connus (conseil, juridique, comptable, etc.) et à d'autres services différents (courtage, banque, etc.).

Ces changements signalent que les litiges relatifs à la reconversion des services intra-groupe aux paiements des dividendes cachés pourraient peu à peu appartenir au passé. Tous les aspects présentant un grand intérêt aux administrations fiscales (doubles services, lien avec les activités des actionnaires, etc.) lors de l'application du paragraphe 2 de l'article 309 du Code des impôts de la Fédération de Russie sont désormais sans objet – tous les services sont imposables au taux de 15 %.

En outre, dans les cas où les paiements pour les services sont versés en faveur des personnes liées des pays amicaux, le taux de 15% peut être réduit en vertu des CDI applicables.

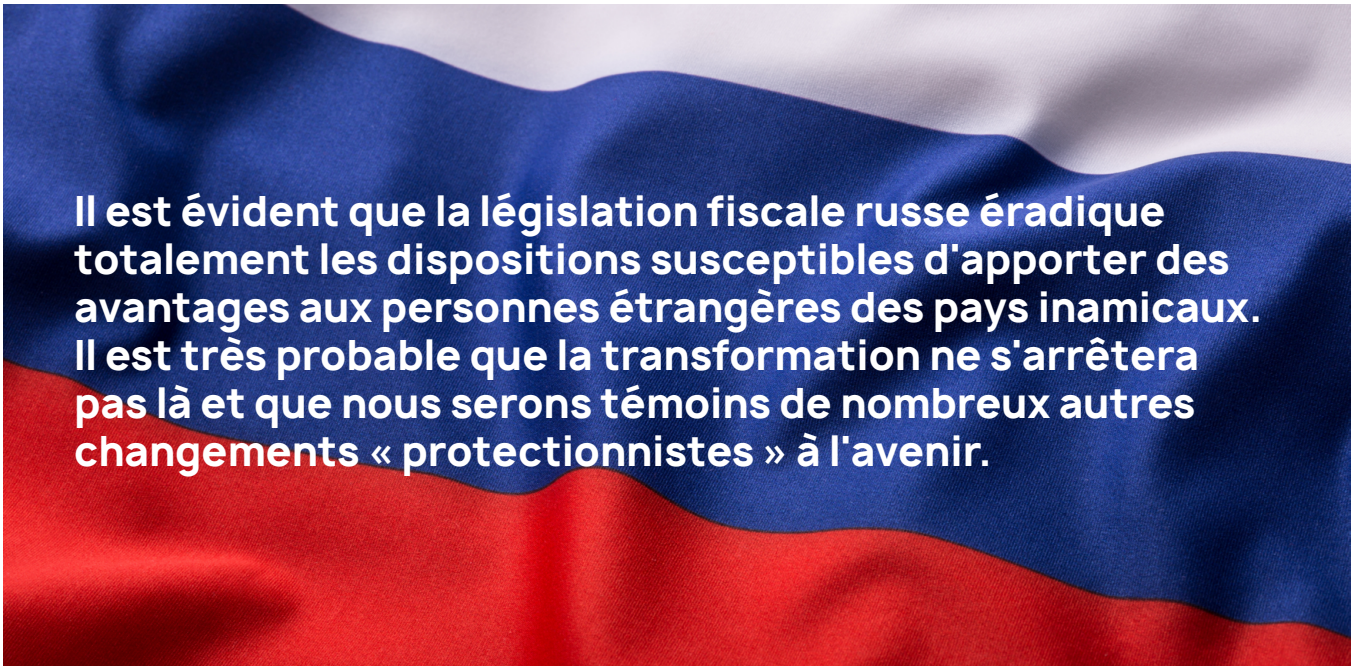

Incitations fiscales en Russie: secteur des technologies de l'information

Depuis le janvier 2021, la Russie a introduit plusieurs incitations fiscales pour les sociétés spécialisées en technologies de l'information. Ces mesures ont été dénommées « la manœuvre fiscale dans le secteur des technologies de l'information » et visaient principalement à soutenir les entreprises de logiciels.

« La manœuvre fiscale » était initialement considérée comme une sorte d'expérience, limitée à une certaine période, **jusqu'à la fin de l'année 2024**. Toutefois, au fil du temps, les incitations fiscales en faveur des sociétés informatiques sont devenues si populaires et si demandées par les représentants des entreprises informatiques qu'aujourd'hui le Ministère des finances et le Ministère du développement numérique, des communications et des médias de la Russie mènent des discussions actives sur la possibilité de prolonger les mesures susmentionnées.

Les incitations fiscales sont de plus en plus demandées, non seulement par les développeurs nationaux, mais aussi par les investisseurs étrangers désireux d'implanter des centres de développement de logiciels en Russie. Il convient de noter que de récentes initiatives législatives visent à durcir les conditions d'application des incitations informatiques aux investisseurs étrangers, et que ce sujet redevient donc d'actualité pour les entreprises russes à participation étrangère.

Nous vous invitons à lire notre article pour savoir plus sur les conditions principales d'applications des incitations fiscales et les changements législatifs à venir dans le secteur des technologies de l'information.

Types d'incitations fiscales et conditions d'application

Les mesures d'aide fiscale suivantes sont actuellement disponibles pour les entreprises du secteur des technologies de l'information, à savoir:

- Taux d'imposition de 0% pour l'impôt sur les bénéfices (paragraphe 1.15 de l'article 284 du Code des impôts de la Russie)[12];
- Taux réduit unifié de 7,6% sur les cotisations d'assurance (sous-alinéa 3 du paragraphe 1, paragraphe 5, 2.2 de l'article 427 du Code des impôts de la Russie);
- Exonération de la TVA des opérations liées à: (1) l'exercice dans la Fédération de Russie des droits exclusifs sur les logiciels et les bases de données figurant dans le registre des logiciels russes; (2) l'octroi du droit d'utiliser ces logiciels et bases de données, y compris les mises à jour et les fonctionnalités supplémentaires, notamment en fournissant un accès à distance à ces logiciels et bases de données par l'intermédiaire d'Internet;
- Limitation de nombre de contrôles fiscaux sur place jusqu'au 03.03.2025 inclus;
- Amortissement accéléré de certaines immobilisations corporelles et incorporelles.

[12] L'incitation est prévue pour la période de 2022 à 2024.

L'application des incitations fiscales nécessite que les conditions suivantes soient remplies en même temps:

- La société doit être agréée par l'organisme autorisé qui le Ministère du développement numérique, des communications et des médias de la Russie;
- La part des revenus provenant des activités informatiques, qui est prise en compte dans le montant total des revenus de la société, pour l'exercice social (d'imposition) doit être d'au moins 70%.

Avantages informatiques pour les entreprises russes à participation étrangère

Aujourd'hui, de nombreux investisseurs étrangers sont titulaires d'un agrément d'État et bénéficient des mesures d'incitation pertinentes. Par exemple, parmi les entreprises informatiques agréées figurent les filiales de Huawei (SARL « Techkompaniïa Huawei »), de Samsung (SARL « Centre de recherche Samsung »), de SAP SE (SARL « SAP CIS »), etc.

Toutefois, cette faculté pourrait être considérablement limitée dans un avenir proche. Cet événement ne peut être qualifié d'inattendu, car les changements législatifs prévus ont été annoncés il y assez longtemps. Les discussions ont eu lieu parmi les acteurs du marché, ainsi qu'au sein du Gouvernement de la Russie.

Il est prévu d'introduire cette restriction au niveau législatif à partir du 01.08.2025 en établissant un critère supplémentaire pour l'obtention de l'agrément d'État dans le domaine des technologies de l'information : la part des personnes étrangères **ne doit pas être supérieure à 50%**. Il convient de noter que l'application de ce critère peut entraîner l'exclusion des sociétés à participation étrangère prédominante (plus de 50%) déjà inscrites au registre.

Par ailleurs, la restriction de la participation étrangère était précédemment envisagée pour les sociétés détenant les droits sur les logiciels qui prévoyaient d'inclure leur produit logiciel dans le registre des logiciels russes aux fins de l'application des incitations fiscales. Notamment, afin d'inscrire un logiciel au registre, le droit exclusif de logiciel devrait est détenu par une société russe sans participation étrangère prédominante (moins de 50%).

Lorsqu'on parle des restrictions éventuelles, il convient de noter plusieurs points importants:

- Cette initiative n'est actuellement envisagée qu'au niveau législatif et pourrait être révisée par la suite afin de réduire le pourcentage de participation étrangère.
- Si cette initiative est adoptée, la possibilité qu'une entreprise informatique à participation étrangère obtienne une agrément n'est pas totalement exclue. L'essentiel est de remplir le critère, c'est-à-dire la participation étrangère directe ou indirecte (propriété, contrôle) ne doit pas être prédominante (moins de 50 %).

Liste de contrôle :

Comment une entreprise informatique peut-elle être agréée par l'État dans le secteur des technologies de l'information?

Nous avons préparé une petite liste de contrôle pour vous aider à déterminer si votre entreprise informatique remplit les critères obligatoires pour l'agrément des services informatiques par l'État.

DÉPART

L'entreprise répond-elle aux critères suivants ?

01 Code spécialisé de Classification nationale des activités économiques:

l'extrait du registre national unifié des personnes morales indique la principale activité économique prise de la liste suivante : 26.20.4; 26.30.16; 46.51.2; 47.91.2; 58.11; 58.13; 58.14; 58.19; 58.21; 58.29; 59.14; 60.10; 60.20; 62; 63.1; 63.91; 71.20.9; 72.11; 72.19; 73.11; 73.12; 73.20.1; 74.90.9; 85.30; 85.41; 85.42; 95.11[13];

02 Niveau de salaire des employés[14]:

le salaire des employés de la société pour les trois derniers mois de l'exercice social (d'imposition) doit être supérieur au salaire moyen dans la Fédération de Russie ou dans l'entité constitutive de la Fédération de Russie;

03 Part des revenus provenant des activités informatiques[15]:

les revenus de la société provenant des activités informatiques doivent être supérieurs à 30 % (afin d'être agréée par l'État) / 70% (aux fins de l'application des incitations fiscales liées aux technologies de l'information);

04 Informations disponibles en ligne:

le site web officiel de la société doit contenir des informations sur les activités informatiques menées par cette société (en russe);

05 Consentement à la divulgation de secret fiscal:

la société a donné son consentement à divulguer le secret fiscal au Ministère du développement numérique, des communications et des médias de la Russie;

06 La société n'est pas classée comme une personne spéciale:

la société n'est pas 1) une entreprise détenue à plus de 50% par l'État; 2) une agence publique ou municipale; 3) une banque, un organisme de crédit non bancaire, un organisme financier autre que de crédit, un opérateur occupant une position importante dans un réseau public de communications; 4) une compagnie d'assurance;

Absence d'arriérés d'impôts,

De taxes, de cotisations d'assurance, de pénalités et d'amendes d'un montant supérieur à 3 000 roubles;

Absence de condamnation déclarée non avenue ou non-réhabilitée

Auprès d'un organe exécutif unipersonnel;

La société n'a pas de participation étrangère majoritaire[16]:

la propriété, la gestion ou le contrôle d'une société, directement ou indirectement, pour plus de 50% du nombre total de voix attribuables aux actions avec droit de vote (participations) dans le capital social de cette société, est exercé par des personnes morales et/ou physiques russes.

[13] Si la société choisit l'un des codes de Classification nationale des activités économiques - 26.20.4, 26.30.16, 46.51.2, 47.91.2, 58.11, 58.13, 58.14, 58.19, 58.21, 58.29, 59.14, 60.10, 60.20, 63.91, 71.20.9, 73.11, 73.12, 73.20.1, 74.90.9, 85.30, 85.41, 85.42, 95.11 comme sa principale activité économique, l'agrément par l'Etat n'est possible que si la société exerce des activités secondaires correspondant aux codes de Classification nationale des activités économiques prévus par la classe 62 et/ou groupe 63.1.

[14] La condition relative au montant des paiements ne s'applique pas si la société existe depuis moins d'un trimestre OU si la société est titulaire de droits d'auteur sur un logiciel figurant dans le registre russe des logiciels.

[15] En règle générale, les revenus de l'exercice précédant la date de la demande sont pris en compte.
Le revenu de l'exercice en cours est pris en compte si la société est établie (1) pendant l'exercice en cours et son revenu total est supérieur à 1 million de roubles; (2) l'exercice dernier, le revenu total de l'exercice dernier est de 0, le revenu total de l'exercice en cours est supérieur à 1 million de roubles.

[16] À partir du 1er août 2025.

Un ou plusieurs critères ne sont pas remplis → **Agrément impossible**

Tous les critères ci-dessus sont remplis → **Agrément possible**

Soumission des états financiers par une société étrangère contrôlée dans le contexte de sanctions

Directives

Récemment, les personnes détenant le contrôle se demandent souvent comment se conformer aux exigences de la législation fiscale russe dans le cas où une juridiction de SEC ne fournit pas de documents financiers en raison des sanctions imposées à la Russie?

Aide

- La société russe qui détient le contrôle confirme le montant de bénéfices (pertes) de la société étrangère qu'elle contrôle en présentant, entre autres, les états financiers de la SEC établis conformément au règlement intérieur de cette société pour l'exercice social (paragraphe 5 de l'article 25.15 du Code des impôts de la Russie).

- La non-soumission à l'administration fiscale, dans les délais prescrits, des documents confirmant le montant des bénéfices (pertes) de la SEC est punie d'une amende de 500 000 roubles (paragraphe 1.1 de l'article 126 du Code des impôts de la Russie).

La lettre du Service fédéral des impôts de la Fédération de Russie n° ШЮ-4-13/15999@ en date du 21.12.2023 stipule ce qui suit:

S'il n'est pas possible de présenter des documents concernant la SEC, la personne détenant le contrôle peut, sous réserve des restrictions et des obstacles qui lui sont applicables ou qui sont applicables à sa SEC **soumettre à l'administration fiscale des explications écrites**, signées par elle contenant des informations importantes sur l'existence de facteurs concernant le contribuable qui rendent difficile l'obtention de documents justificatifs, et contenant l'obligation de présenter ces documents immédiatement après leur réception.

En cas de contact avec un fonctionnaire autorisé de la SEC, le contribuable peut présenter une lettre **signée par le fonctionnaire autorisé de la SEC** contenant des informations sur l'impossibilité de présenter des documents initiaux et sur l'absence.

- d'activités commerciales;
- des comptes courants existants au cours de la période;
- flux de trésorerie sur les comptes ouverts.

Les circonstances invoquées par le contribuable, qui sont survenues pour des raisons indépendantes de sa volonté et qui l'ont empêché d'obtenir les pièces justificatives relatives à la SEC peuvent être acceptées par l'administration fiscale comme excluant le fait que la personne est coupable de commission d'un délit fiscal au sens du paragraphe 1.1 de l'article 126 du Code des impôts. La liste de circonstances excluant la culpabilité de la personne est établie par l'article 111 du Code des impôts et est ouverte. Ainsi, une administration fiscale chargée de l'affaire a le droit de déterminer d'autres circonstances qui peuvent être considérées comme excluant la culpabilité d'une personne dans la commission d'un délit fiscal.

Conformément à la lettre du Ministère des finances de la Fédération de Russie n° 03-12-11/2/126754 du 27.12.2023, les lois de la plupart des pays étrangers autorisent l'établissement d'états financiers conformément aux IFRS. Si le règlement intérieur d'une société étrangère contrôlée l'autorise, **les états financiers établis par cette société étrangère conformément aux IFRS peuvent être considérés comme préparés en vertu de son règlement intérieur.**

Compte tenu de ce qui précède, si la SEC n'établit pas d'états financiers en vertu de son règlement intérieur, il faudra de (1) vérifier s'il n'est pas possible de fournir des états financiers conformes aux IFRS, et de (2) s'assurer qu'il n'existe pas d'autres documents confirmant le bénéfice (la perte) de cette société pour l'exercice social. Si les documents susmentionnés ne sont pas disponibles, il convient de produire des explications écrites à l'administration fiscale révélant l'impossibilité de soumettre les états financiers (pour le fonctionnaire de la SEC ou de la part de la personne qui détient le contrôle).

Annonce du prochain numéro

Dans le prochain numéro, nous poursuivrons notre analyse des incitations fiscales en Russie pour les investisseurs étrangers, nous parlerons de la pertinence de la clause de majoration fiscale dans le contexte de la suspension des conventions fiscales internationales entre la Russie et les pays inamicaux et, dans la section « Pratique fiscale », nous discuterons l'arrêt de la Cour suprême de la Fédération de Russie qui a modifié l'approche de la notion de droit réel au revenu.

Clause de non-responsabilité : Le Centre national de coordination pour la coopération commerciale internationale (CNC) prend des mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude et la mise à jour du contenu de la présente revue.

Toutefois, le CNC n'accepte aucune responsabilité pour les actions des personnes ou des sociétés qui sont fondées, directement ou indirectement, sur les informations contenues dans le présent document. Le contenu de la revue est fourni « en l'état » et le CNC ne fait aucune déclaration ni ne fournit aucune garantie concernant la revue et son contenu, y compris, sans s'y limiter, son actualité, sa pertinence, son exactitude, son exhaustivité, sa fiabilité, sa disponibilité ou son adéquation à un usage particulier, ni ne garantit que la revue et son contenu n'enfreignent pas les droits de tierces parties.

Dans la mesure où la loi applicable le permet, le CNC décline toute déclaration et garantie, dont l'octroi pourrait être implicite, et décline toute responsabilité en ce qui concerne la revue, son contenu et son utilisation.

Qui sommes-nous ?

Le Centre national de coordination pour la coopération commerciale internationale fournit des services complets visant à soutenir les activités des sociétés étrangères sur le marché russe. Ces services comprennent l'atténuation des risques encourus par les investisseurs, les fabricants et les fournisseurs étrangers, la protection des intérêts des parties, le contrôle préalable des contreparties, les garanties et la gestion des processus.

À cette fin, le Centre d'adaptation des entreprises (CAE) opère au sein du CNC. Le partenaire fiscal du CAE est la société Tax Compliance, l'un des principaux cabinets d'avocats dans le domaine des litiges et des conseils fiscaux selon les classements russes et internationaux de World Tax, Pravo-300, Best Lawyers, Commerçant et Forbes.

Services du Centre d'adaptation des entreprises:

- Planification et assistance juridique et fiscale;
- Certification, expertise, inspection, évaluation;
- Préparation des permis et autorisations
- Soutien au niveau régional;
- Etudes sectorielles;
- Conseil en investissement, structuration des transactions;
- RH, recrutement et formation du personnel, droit du travail;
- Règlements financiers, services bancaires, paiements transfrontaliers;
- Résolution de conflits, médiation, arbitrage forcé, procédure de faillite;

Si vous avez des questions sur l'assistance aux sociétés étrangères en Russie, n'hésitez pas à nous contacter:

Tél.: +7 (495) 990 2518
Courriel: info@aprcenter.ru

Équipe

Pavel Kouznetsov

Vice-président du CNC, directeur adjoint de l'Institut de la Chine et de l'Asie contemporaine de l'Académie des sciences de Russie

Mikhaïl Bégounov

Associé directeur chez Tax Compliance

Sergueï Ivanov

Conseiller fiscal chez Tax Compliance

Anastassia Arjanova

Conseiller fiscal chez Tax Compliance

Ivan Santchenko

Conseiller fiscal chez Tax Compliance

Anna Eléférenko

Gestionnaire de projets du CNC

LE CENTRE NATIONAL DECOORDINATION POUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE INTERNATIONALE

TAX COMPLIANCE

Coordonnées

Adresse: 3, rue Taganskaïa, 109147, Moscou

Tél.: +7 (495) 990 25 18

Email: info@aprcenter.ru

Site web: www.aprcenter.ru

Telegram: t.me/nccenter